

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES** **DELIBERATIONS N°: 51** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 10 octobre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 octobre 2020, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :**

Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Élection des délégués au syndicat Territoire d'énergie Isère (TE38 -- ex-SEDI)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'Oulles est membre du syndicat Territoire d'énergie Isère (TE38 – ex-SEDI), « œuvrant dans divers domaines avec l'énergie ».

Madame le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7 » : chaque délégué « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Madame le Maire précise que la répartition du nombre de délégués communaux au sein de TE38 est définie par les statuts de ce dernier ; la Commune d'Oulles dispose ainsi d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

### Élection du délégué titulaire

Clotilde CORRENOZ demande s'il y a des candidats.

Stéphane VIEUX propose sa candidature.

Clotilde CORRENOZ enregistre la candidature de Stéphane VIEUX et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué titulaire**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Clotilde CORRENOZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Stéphane VIEUX a obtenu : 7 voix

Stéphane VIEUX ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué titulaire 1.

### Élection du délégué suppléant

Clotilde CORRENOZ demande s'il y a des candidats.

Patrick HUSTACHE propose sa candidature.

Clotilde CORRENOZ enregistre la candidature de Patrick HUSTACHE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué suppléant 1**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Clotilde CORRENOZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Patrick HUSTACHE a obtenu : 7 voix

Patrick HUSTACHE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué suppléant 1.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

